



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

CONVOCACTION DU 23 MARS 2015

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18 + 1 procuration

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT M. Jean-Pierre HARASSE	Mme Anne-Marie DELOUBES M. Gérard AMESLON	Mme Josiane ROTTIER
ABSENT EXCUSE :	Conseillers :	Mme Allison BOISLORET Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY M. Christian MONCHÂTRE M. Philippe PAPILLON	M. Sylvère GIRAULT Mme Isabelle GELINEAU M. Jean-Marc PAINEAU Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	Mme Gaëlle COTTEREAU M. Régis PASQUIER Mme Geneviève COURONNE M. Eric TROCHON
		Mme Chantal PASQUIER	donne procuration à	M. Yves HERRAULT

Est élu secrétaire de séance : M. Philippe PAPILLON

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 2 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour. Les questions suivantes sont inscrites par :
- M. PAPILLON : Syndicat du Dué et du Narais, bureau de vote, gymnase

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Réaménagement de la Rue Nationale

Chantier de rénovation des réseaux: Un complément d'interventions de finition a été réalisé la semaine dernière à notre demande.

Avant de finaliser les documents de l'appel d'offres, reste donc à régler la question très importante du revêtement des trottoirs. Des échanges que nous avons eus sur le sujet avec Mme Caire et notre interlocuteur chez Colas, il ressort un certain nombre de solutions qui nécessitent d'être approfondies en allant voir sur place des réalisations mais aussi en ayant une bonne vision de leur coût estimatif respectif au m².

Secteur de la Cour du Croissant

Consultation relative à la mise en ordre des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et eaux usées: trois des entreprises consultées sont venues sur les lieux. Pas facile pour elles d'établir un devis précis. Il est assez compliqué en effet de connaître la position des différents réseaux et donc de se rendre compte des difficultés susceptibles d'être rencontrées et d'évaluer précisément la nature des travaux à réaliser.

Immeuble situé derrière l'épicerie: nous sommes en train de finaliser la préparation de la demande de permis de démolition.

Cette décision a été accréditée par la visite du bâtiment de l'épicerie faite à notre demande par Mr Barbier, architecte du cabinet A3dess de La Ferté-Bernard. A cette occasion, il a également examiné des points signalés par les exploitants actuels de l'épicerie, à savoir des fissures dans le carrelage, la situation des poutres de soutènement dans la cave, les fissures de la façade etc Il n'a pas décelé de situation spécifiquement inquiétante mais a formulé un certain nombre de recommandations.

Affaires scolaires

Le Directeur Académique va annoncer début Avril la fermeture d'une classe à l'école élémentaire à la rentrée prochaine.

Sur la base des prévisions d'effectifs actuels (entre 151 et 153), nous nous situons un peu en dessous du seuil requis (156) pour maintenir le nombre de classes actuel (7).

Le Directeur Académique a deux arguments pour justifier sa décision

-Il a clairement pour consigne de "mettre le paquet sur les Zones d'éducation prioritaire" au Mans mais aussi pour un quartier à Sablé et il a donc besoin de libérer le maximum de postes pour les réaffecter sur ces ZEP.

-Après fermeture d'une classe, l'effectif moyen par classe sera un peu supérieur à 25, ce qui, pour l'Education Nationale, constitue un effectif qui reste raisonnable.

Nous avons évidemment fait valoir, entre autres arguments que, sur la base des projections des effectifs de l'école maternelle, l'effectif remontait au-delà de 160 élèves à la rentrée 2016, mais manifestement il ne pourrait revenir sur sa décision que si l'arrivée de nouveaux élèves d'ici la rentrée 2015 nous permettait de revenir au niveau du seuil de 156 minimum.

Mme DUFOUR-BRAY et M. GIRAULT demandent s'il s'agit d'une fermeture conditionnelle ou définitive.

Le Maire indique que la décision sera prise par l'Inspection Académique au vu de la situation en juin prochain et que la Commune et/ou la Directrice de l'école ont jusqu'à cette date pour apporter des éléments susceptibles d'influer la décision, notamment des éléments probants qui indiqueraient que le nombre d'élèves sera suffisant le jour de la rentrée pour conserver la classe.

Vente Bois de Marenté

Le technicien du CRPF que nous avons sollicité estime la valeur de ce bois à 5.000€/ ha soit une valeur totale de l'ordre de 13.000€. Nous avons aussi demandé une estimation à Me Adamy qui situe la valeur du bien entre 15.000 et 16.000€.

Nous nous proposons d'organiser une vente au plus offrant sur la base de remise d'offres sous pli cacheté avec un minimum de prix proposé de 13.000€.

Il conviendra ensuite de notifier le prix retenu aux riverains dans le cadre de la législation sur l'exercice du droit de préférence.

Mise en vente bâtiments Pizzeria et Bergerie.

Pour le moment, nous nous sommes concentrés sur la vente du bâtiment de la Pizzeria avec diffusion d'une information qui invite les personnes intéressées à faire une proposition d'achat avant le 15 Avril avec une offre de prix minimum de 20.000€.

Situation du Foyer Soleil

Le CCAS s'est réuni le mardi 24 Mars pour à la fois valider le Compte Administratif 2014 et approuver le projet de budget 2015.

La note jointe au dossier résume la situation et les principales informations données à cette occasion.

Il en résulte essentiellement qu'actuellement l'établissement est dans une situation de fonctionnement structurel déficitaire et que cette situation ne pourra être traitée que par des augmentations de tarif significatives, une réduction des services actuellement assurés ou une extension de sa capacité d'accueil qui permettrait d'amortir sur une échelle plus large les frais de personnel.

Activités de la Communauté de Communes

Lors de la réunion du conseil communautaire qui a eu lieu jeudi dernier 26 Mars, les comptes administratifs 2014 et les budgets 2015 ont été approuvés.

En 2014, le résultat de la section fonctionnement est encore excédentaire mais il s'agit du résultat le plus faible enregistré ces dernières années.

Dans le budget de fonctionnement 2015, l'excédent prévisionnel que nous pouvons dégager sert tout juste à financer le remboursement de la partie capital des emprunts.

Au budget d'investissements, la dépense la plus importante en 2015 a trait à la réhabilitation énergétique du bâtiment du Service Social rue du Collège. Le coût de l'opération est estimé à 271.296€ TTC mais il s'agit d'une opération assez largement subventionnée si tout se passe bien comme prévu.

Ces évolutions nous incitent à travailler sur l'avenir de la Communauté de Communes en vue de contrer l'inéluctable déclin de ses ressources si rien n'est fait.

Le budget prévoit à cet effet un crédit de 20.000€ destiné à financer la réalisation d'une Mission d'aide à la réflexion sur l'avenir de la Communauté de Communes. Elle sera confiée à un Bureau d'Etudes qui sera désigné à l'issue d'une consultation qui va être très prochainement lancée.

Dans le dossier de la réunion, nous avons inséré le texte approuvé par les membres du conseil communautaire relatif à ce qui est attendu de ce Bureau d'études.

Le budget le plus préoccupant reste le Budget annexe des Ordures Ménagères.

Depuis la mise en œuvre de la Redevance Incitative Ordures Ménagères, le produit des redevances payées par les habitants ne couvre pas le montant des contributions versées au Smirgeomes.

Fin 2014, le déficit au titre des 3 exercices 2012, 2013 et 2014 représente un montant de 72.233€. Dans le budget 2015, un versement de 24.964€ émanant de collectivités excédentaires vient réduire ce déficit mais notre collectivité sera encore loin de l'équilibre.

Cette situation est la résultante de plusieurs facteurs: hausse importante des contributions dues au Smirgeomes, arbitrages de nombreux habitants en faveur du bac 80 litres entraînant une perte significative de recettes au regard des prévisions initiales, mode de calcul des contributions au Smirgeomes qui pénalise notre Communauté de Communes.

Sur ce dernier point, nous avons engagé une démarche en vue d'une solution à dégager impérativement avant l'exercice 2016.

Divers

- Restriction accès Prairie

Nous avons constaté ces derniers temps que des véhicules accédaient à la Prairie de Loisirs, provoquant des dommages sur les allées ou sur l'herbe. Nous allons prendre des mesures pour empêcher ces accès intempestifs:

- Mise en place de rochers supplémentaires pour empêcher accès par la partie haute.

- Mise en place d'une barrière bois pour empêcher accès véhicules venant du Chemin du Petit Moulin (le blocage à cet endroit étant complété par l'intervention prévue pour mieux protéger des eaux pluviales la maison de Mme Derouineau).

- Travaux de restauration de la morphologie et d'aménagement du franchissement piscicole de petits ouvrages

Ces travaux auront lieu les 16 et 17 Avril.

Le Syndicat Dué et Narais organise une réunion d'ouverture de la phase préparatoire des travaux le jeudi 16 Avril 9h30 sur le parking de la route de Thorigné.

MM. AMESLON et PAPILLON rendent compte de la réunion du Syndicat qui a eu lieu ce lundi. Pour la Tortue à Bouloire, il est prévu la suppression de l'enrochement existant conformément à l'enquête publique qui s'est déroulée en 2010 et qui avait notamment pour but le franchissement piscicole. Les 2 élus soulignent que ces travaux ne résoudront pas le problème récurrent de débordement à l'entrée de la route de la Bouillère.

- Risque chute cheminée Cour du Louvre

Après beaucoup d'échanges avec la famille Robert, celle-ci a finalement accepté un devis d'une entreprise du Breil et l'intervention de celle-ci a commencé vendredi dernier.

- Plaque d'information Château

Cette plaque était devenue très largement illisible. Nous l'avons fait refaire par l'entreprise Gravosign qui l'avait réalisée initialement et elle va être réinstallée prochainement.

- Animaux divaguant, errants etc etc

Toujours des problèmes avec les chiens divaguant, question plus difficile à traiter depuis que Mme Valérie Emonnet d'Evailly a rompu le contrat que nous avons avec elle. Il faut que nous redéfinissions une politique de pénalités financières dissuasive à l'intention des propriétaires négligents.

Nous avons aussi maintenant un problème de surpopulation de chats dans le secteur du Foyer Soleil, du square de la Conterie etc

Nous avons un chenil mais pas de fourrière.

C'est clairement un sujet qui doit relever d'un traitement intercommunal. A court terme nous allons essayer de trouver des solutions avec des communes ou CdC voisines.

- Installation d'un Défibrillateur à la Salle Polyvalente

Ce sujet est régulièrement évoqué. Nous allons l'étudier et le conseil sera appelé à prendre une décision sur le sujet avant les congés.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 BUDGETS COMMUNAUX

01 - TAXES LOCALES – VOTE DES TAUX 2015

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux appliqués en 2014 pour les quatre taxes locales et invite les membres présents à passer au vote.

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles pour les quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 selon le tableau suivant :

Taxes	Taux 2015	Bases prévisionnelles 2015 en €	Produits en €
D'habitation	25,88%	1 501 000	388 459
Foncier bâti	23,89%	1 411 000	337 088
Foncier non bâti	35,70%	170 100	60 726
CFE	20,50%	349 300	71 607
		Produit fiscal attendu pour 2015	857 880

02 - SERVICE GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire présente le projet de budget 2015 pour le service général.

Il précise que ce projet de budget comporte très peu de modifications par rapport au projet présenté lors de la réunion préparatoire informelle du 16 Mars.

En section Fonctionnement, a été retenue la suggestion de porter de 40.000 à 50.000€ le budget d'entretien de voirie, ce qui évidemment diminue d'autant l'autofinancement prévisionnel.

S'agissant de la section Investissement, les quelques modifications envisagées font l'objet d'une fiche de synthèse portée au dossier et que le maire commente.

Il donne lecture et commente les différentes lignes budgétaires de la section de fonctionnement.
 Pour l'investissement, il donne une présentation des restes à réaliser de 2014 et des nouvelles actions prévues en 2015, par sites ou par postes de dépenses.

Suite à l'examen du budget, le Maire invite le Conseil Municipal à passer au vote.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, par 19 voix pour, le budget primitif 2015 pour le Service Général, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	495 990	Atténuation de charges	28 900
Charges de personnel	835 700	Transferts entre sections	44 206
Atténuation de produits	1 000	Produits des services	117 200
Virement à section investissement	402 262	Impôts et taxes	1 063 188
Transfert entre sections	45 376	Dotations et subventions	739 029
Autres charges de gestion	135 002	Autres produits de gestion	58 000
Charges financières	122 206	Produits exceptionnels	4 488
Charges exceptionnelles	25 475	Reprise sur amortissements	8 000
TOTAL	2 063 011	TOTAL	2 063 011

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses imprévues	76 574	Excédent antérieur reporté	15 043,30
Transferts entre sections	44 206	Virement de la section fonctionnement	402 262
Opérations patrimoniales	44 206	Produit des cessions	30 300,70
Centre culturel	5 041	Transfert entre sections	45 376
Centre bourg	17 500	Opérations patrimoniales	44 206
Base de loisirs	1 200	Dotations Fonds divers	656 856
Emprunt remboursement capital	1 360 395	Emprunts et dettes	1 300 000
Immobilisations incorporelles	1 200	Ecole maternelle	16 488
Ecole primaire RC2	6 308	Gymnase	190 780
Ecole maternelle	2 582	Travaux rue Nationale	113 498
Immobilisations corporelles	14 130		
Immobilisations en cours	26 334		
Salle polyvalente	1 130		
Gymnase	6 850		
Eclairage public	4 350		
Cimetière	17 424		
Travaux Rue Nationale	1 185 380		
TOTAL	2 814 810	TOTAL	2 814 810

03 -ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2015

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, adopte le budget primitif 2015 pour l'assainissement, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	3 000	Opér.ordre – transfert entre sections	21 031
Virement à section investissement	90 294	Vente de produits	126 000
Opér.ordre – transfert entre sections	52 008		

Charges financières	1 729		
TOTAL	147 031	TOTAL	147 031

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opér.ordre – transfert entre sections	21 031	Excédent antérieur reporté	403 629,67
Opérations patrimoniales	10 280	Virement de la section fonctionnement	90 294
Emprunt remboursement capital	11 075	Opér.ordre – transfert entre sections	52 008
Immobilisations incorporelles	22 007	Opérations patrimoniales	10 280
Immobilisations en cours	612 806	Dotations Fonds divers	114 487,33
		Subvention d'investissement	6 500
TOTAL	677 199	TOTAL	677 199

04 - LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE – BUDGET PRIMITIF 2015

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, adopte le budget primitif 2015 pour le Lotissement de la Petite Charmoie, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Transferts entre sections	50 151		
Transfert dans la section	6 224	Transfert dans la section	6 224
Autres charges de gestion	10	Produits des services	32 600
Charges financières	6 214	Produits exceptionnels	23 775
TOTAL	62 599	TOTAL	62 599

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Emprunt remboursement capital	275 980	Excédent antérieur reporté	225 828,65
		Transferts entre sections	50 151
		Emprunt	0,35
TOTAL	275 980	TOTAL	275 980

05 - SERVICE ASSAINISSEMENT – RELEVÉ DES CESSIONS ET ACQUISITIONS EN 2014

Le Maire expose à l'assemblée que pour le service assainissement, un tableau des cessions et acquisitions intervenues au cours du dernier exercice doit être présenté au Conseil Municipal. Il ajoute qu'en ce qui concerne l'année 2014, cet état ne porte aucun changement dans les propriétés.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette situation.

2.2 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

06 - AMENAGEMENT DE LA RUE NATIONALE ENTRE LA RUE SAINT JULIEN ET LA MAIRIE - HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Maire rappelle aux conseillers présents que par délibération du 17 février 2014, le Conseil Municipal a fixé l'enveloppe prévisionnelle des travaux d'aménagement de la rue Nationale à 800 000 € HT et retenue la proposition de l'équipe Feuille à Feuille/SAFEGE pour la maîtrise d'œuvre de l'opération pour un montant de 46 000 € HT, décomposé comme suit :

- esquisse : forfait de 6 000 € HT,
- mission complète : 40 000 € HT pour un montant de travaux de 800 000 € HT, soit un taux de rémunération de 5%.

Il précise que dans le CCAP du marché de maîtrise d'œuvre, le forfait définitif des honoraires doit être fixé au stade de l'avant-projet approuvé par le Conseil Municipal.

Par délibération du 2 mars 2015, le Conseil Municipal a validé l'avant-projet présenté pour l'aménagement de la rue Nationale entre la rue Saint Julien et le carrefour de la Mairie, pour un montant de 923 000 € HT,

Il convient donc d'ajuster le montant des honoraires par rapport à ce nouveau montant de travaux pour fixer la rémunération du maître d'œuvre.

Le nouveau montant des honoraires s'élève à 52 150 € HT (923 000 x 5%), soit une augmentation de 6 150 € HT du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- donne son accord pour l'augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Nationale à l'équipe Feuille à Feuille/SAFEGE pour un montant de 6 150 € HT,
- dit que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2015,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision et notamment l'avenant à intervenir.

07 - DEMOUSSAGE DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour une opération de démoussage d'une partie de la toiture de l'Eglise, comprenant le grattage et l'enlèvement des blocs de mousse les plus importants et l'application d'un produit anti-mousse sur la toiture.

3 entreprises ont répondu à cette consultation pour les montants suivants :

- SARL VERRON : 9 019,67 € HT,
- Entreprise Jean Pascal HERRAULT : 4 540,80 € HT,
- Entreprise Christophe MEDARD de Sainte Corneille : 3 402,62 € HT.

Il propose à l'assemblée de retenir l'offre de l'entreprise Jean-Pascal HERRAULT qui propose une prestation plus complète que celle de l'entreprise MEDARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de confier à l'entreprise Jean-Pascal HERRAULT la réalisation du démoussage de la toiture de l'Eglise, pour un montant de 4 540,80 € HT, soit 5448,96 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette décision.

08 - TRANSFERT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT RUE SERPOLLET

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en 2003, lors la création de la ZA de la Vollerie, la Communauté de Communes a réalisé des réseaux d'assainissement et d'eau potable pour la desserte des lots situés rue Bollée. Une convention a été signée le 7 octobre 2003 entre la Communauté de Communes et la commune de Bouloire pour le transfert en toute propriété et à titre gracieux des ouvrages d'assainissement mis en place pour les eaux usées et les eaux pluviales. La gestion et l'entretien des réseaux communaux étant confiés par affermage à la Compagnie Fermière/VEOLIA, le transfert de ces biens à la Commune permettait de les intégrer aux ouvrages concédés par le contrat d'affermage.

Il indique qu'en 2013, la Communauté de Communes a réalisé une 2^{ème} tranche de travaux dans la ZA de la Vollerie, avec construction de la rue Serpollet pour la desserte des nouveaux lots créés. Il est donc nécessaire de prévoir un avenant à la convention de 2003, pour transférer à la Commune dans les mêmes conditions, les ouvrages nouvellement construits pour l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Une fois le transfert effectif, ces ouvrages seront portés au contrat d'affermage de la Compagnie Fermière/VEOLIA par voie d'un avenant à conclure avec le fermier.

Il donne lecture du projet d'avenant à la convention de 2003 à conclure avec la Communauté de Communes du Pays Bilurien et demande au Conseil de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, et par 19 voix pour, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la conclusion d'un avenant à la convention de 2003 avec la Communauté de Communes du Pays Bilurien, pour le transfert des ouvrages construits en 2013 pour l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la 2^{ème} tranche de travaux dans la ZA de la Vollerie,

- dit que ce transfert se fera en toute propriété et à titre gracieux,

- précise que les valeurs retenues au titre des inscriptions comptables pour ce transfert au service assainissement de la commune de Bouloire sont les suivantes :

. Collecteurs et branchements d'eaux pluviales et eaux usées	4 670,00 € HT
. Ouvrages annexes aux collecteurs d'assainissement	5 610,00 € HT
Soit un total de	10 280,00 € HT

- dit que les ouvrages transférés seront portés au contrat d'affermage actuellement en cours par voie d'un avenant à conclure avec le fermier,

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette décision, et notamment l'avenant à la convention avec la Communauté de Communes et l'avenant au contrat d'affermage.

2.3 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

09 - FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la société PYRO CONCEPT pour la mise en œuvre du feu d'artifice prévu le mardi 14 juillet 2015. La prestation présentée comprend la fourniture et la livraison de l'artifice sur le site, la prestation des artificiers, la couverture assurance et la sonorisation, pour un montant de 6 600 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- accepte le devis de la société PYRO CONCEPT, pour le tir du feu d'artifice le 14 juillet prochain, pour un montant de 6 600 € TTC,

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

10 - AIDE EXCEPTIONNELLE A UN STAGIAIRE

Le Maire expose aux conseillers que dans le cadre de sa formation scolaire (Seconde Pro Nature Jardin Paysage Forêt à la Maison Familiale Rurale de Verneuil le Chétif), un jeune lycéen Jérémy MARY effectue un stage au Service Technique, du 1^{er} septembre 2014 au 26 juin 2015.

Il propose de lui allouer une aide exceptionnelle de 60 €, en plus de la gratification obligatoire de stagiaire, pour sa contribution aux tâches exécutées sur les espaces verts communaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour, le Conseil Municipal

➤ décide d'accorder une aide exceptionnelle de 60 € à Jérémy MARY,

➤ précise que cette dépense sera prélevée sur le compte 6718 "Autres charges exceptionnelles",

➤ autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

➤ MEDIATHEQUE – ANIMATIONS

Le Maire soumet à l'assemblée 4 animations de la Médiathèque pour lesquelles une décision du Conseil Municipal est requise.

11 - ACCUEIL DE L'AUTEUR JEANINE TEISSON

Dans le cadre des stages "TRAC", la Médiathèque a accueilli l'auteur Jeanine TEISSON le samedi 21 mars 2015. Le coût total de l'animation s'élève à 616,90 € pris en charge pour partie par la BDS et la CieJAMAIS

203. Reste à la charge de la Commune une somme de 120,90 € pour les frais de transport de l'auteur qui vient de Nîmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- donne son accord pour la prise en charge des frais de transport de Jeanine TEISSON, pour un montant de 120,90 €,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

12 - ACCUEIL DE L'AUTEUR PEF

La Médiathèque a organisé une animation avec l'auteur PEF les 20 et 21 mars 2015, dans le cadre d'un accueil de classes de CM 2 et d'une tartinade.

Le coût total de l'animation s'élève à 1 066 € pris en charge pour partie par la Cie JAMAIS 203. Reste à la charge de la Commune une somme de 473 € pour l'intervention de PEF au cours de la tartinade et une partie des frais de transport de l'auteur qui vient d'une commune de l'Orne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- donne son accord pour la prise en charge des frais liés à l'accueil de PEF, pour un montant de 473 €
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

13 - RECREACONTES – DEMANDE DE SUBVENTION A LA BDS

Depuis plusieurs années, la Médiathèque organise une animation autour de "Récréacontes". Cette année, l'objectif de cette animation porte sur un projet d'illustration de l'album "L'enfant de cinq ans et les voleurs" avec l'artiste peintre Marie-Laure MALLET. Cette animation comprend l'intervention d'une plasticienne pour 7 séances de 1h30 dans une classe de CE2 et aboutira à une représentation en juin prochain.

Le devis complet de ce projet s'élève à 641 € :

- 515 € pour le coût des interventions de la plasticienne avec une possibilité de subvention du Conseil Général de la Sarthe à hauteur de 40% (206 €) sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal,
- 126 € pour les frais de déplacement de la plasticienne qui seront pris en charge par la Coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- donne son accord pour la réalisation de cette animation pour un montant de 515 €,
- sollicite du Conseil Général de la Sarthe une subvention à hauteur de 40% pour le financement de cette action,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

14 - CONVENTION POUR LES « BEBES LECTEURS »

Dans le cadre des « bébés lecteurs », la Médiathèque organise une nouvelle série de séances de lecture pour les enfants de moins de 3 ans, sur la période de janvier à décembre 2015, avec la Compagnie La Fille du Vent. Le coût financier de cette animation s'élève à 650 € net pour 5 représentations.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 19 voix pour :

- approuve le devis de la Compagnie La Fille du Vent pour un montant de 650 €,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

2.4 POINTS DIVERS

15 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT : Néant
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par la SCI CISSE à la SCI CHC d'une propriété bâtie rue Bollée dans la ZA de la Vollerie,
 - * Vente par Façonnage du Maine à GARNIER d'une propriété bâtie rue du Cheval Blanc.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

➤ **MEDIATHEQUE - RAPPORT D'ACTIVITES 2014**

Mme DELOUBES présente le rapport d'activités de la Médiathèque pour l'année 2014 établi par la responsable de la structure. Ce rapport a été envoyé par mail aux conseillers municipaux.

Elle donne lecture des principaux éléments de l'année passée : fréquentation, répartition des inscrits par âges et par communes, consultation informatique, fréquentation des animations, équipe. Elle présente également les souhaits d'investissement pour 2015 : borne WIFI, grainothèque...

Sur le public accueilli à la Médiathèque, le Maire souligne que les biluriens ne représentent que 44% des inscrits, le reste venant des communes de la Communauté de Communes pour 30% ou d'autres communes pour 26%. Devant ce constat, il indique que la Médiathèque a davantage une vocation intercommunale que communale et que c'est un point qu'il abordera à l'occasion de l'étude sur l'avenir de la Communauté de Communes.

Sans autre observation, le Conseil Municipal prend acte du rapport.

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Gymnase**

M. PAPILLON rappelle que lors de la visite des associations après les travaux de rénovation du gymnase, des associations avaient demandé que les portes intermédiaires entre le hall d'entrée et la salle de sports soient en partie vitrées, afin de voir qui entre dans le gymnase.

Le Maire indique que cette question avait effectivement fait l'objet d'une discussion à l'époque.

La mise en œuvre du contrôle d'accès a largement réduit la portée du problème puisque l'accès par la porte située en bas des escaliers n'est libre que dans le quart d'heure suivant l'ouverture du créneau ouvert à l'association. Au-delà de ce quart d'heure, l'accès est bloqué et les retardataires doivent faire le tour par la porte située côté cuisine Salle Polyvalente. Les risques d'intrusion indésirables n'existent donc que pendant ce premier quart d'heure.

M. AMESLON suggère de laisser les portes intermédiaires ouvertes, ce qui permettra d'avoir une vue sur les personnes qui entrent dans le gymnase.

*** Bureau de vote**

M. PAPILLON indique qu'il a tenu le bureau de vote hier pour les élections départementales et que selon les instructions reçues, il a demandé les cartes d'identité aux personnes souhaitant voter. Il ajoute que dans l'ensemble, les électeurs présentaient spontanément leur carte d'identité, même si parfois il lui a été dit que la semaine précédente, la pièce d'identité n'avait pas été demandée par la personne tenant le bureau de vote. M. PAPILLON a également été surpris qu'un élu lui déclare qu'il ne trouvait pas que la présentation d'une pièce d'identité soit nécessaire.

M. PAPILLON souhaite qu'à l'avenir chaque président du bureau de vote applique la même règle.

Le Maire répond qu'effectivement la loi oblige désormais à présenter un titre d'identité pour voter mais reconnaît qu'il est parfois difficile de faire appliquer cette règle dans une petite commune alors que la plupart du temps, le bureau de vote connaît les personnes qui se présentent pour voter. Pour les prochaines élections, il fera installer un panneau à l'entrée de la salle du château indiquant que la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour voter.

M. PASQUIER signale que la rampe d'accès métallique installée à l'entrée du château présente un danger potentiel en cas de temps humide. Il préconise l'installation de bandes latérales pour limiter les risques de glissades et de chûtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Philippe PAPILLON

Les Conseillers Municipaux